

Les principaux contrats qui protègent votre personne

Le contrat obsèques est conçu pour soulager vos proches lors de votre décès.

Q Il vous permet de prévoir et de financer à l'avance vos obsèques, afin de soulager vos proches des contraintes financières et organisationnelles qui en découlent. En souscrivant à ce contrat, vous choisissez les prestations et les modalités de vos funérailles selon vos souhaits, et vous prévoyez également le financement nécessaire. Vous avez la possibilité de choisir un capital qui sera versé soit à vos ayants droits, soit à une personne spécifique désignée, soit directement aux pompes funèbres. En plus de cela, certaines compagnies d'assurance offrent des options supplémentaires, telles qu'un accompagnement dans les démarches administratives liées aux obsèques. Le montant de la prime du contrat obsèques dépendra de votre âge, du capital choisi ainsi que des éventuelles options sélectionnées.